

COMMUNE DE CHAMPVENT

Assermentation des nouvelles Autorités communales Législature 2026-2031

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Champvent au bénéfice du droit de vote communal, désirant faire partie du Conseil général dès le 1^{er} juillet 2026, sont convoqué.es en assemblée pour l'installation des Autorités communales pour la législature 2026-2031, le

Lundi 29 juin 2026 à 19h30 à la Grande Salle Villageoise

L'ordre du jour sera le suivant :

Dans un premier temps, sous la présidence de M. le Préfet Stives Morand :

1. Assermentation des membres du Conseil général ;
2. Assermentation des membres de la Municipalité ;
3. Election du.de la président.e du Conseil général ;
4. Election du.de la secrétaire du Conseil général ;
5. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation ;
6. Message du Préfet

Dans un 2^{ème} temps, sous la présidence du.de la président.e du Conseil général nouvellement élu.e :

7. Election du.de la vice-président.e ;
8. Election des scrutateurs ;
9. Election des membres des commissions du Conseil général ;
10. Election des délégations aux associations intercommunales et autres représentations ;
11. Divers

Le Bureau du Conseil